

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.06.09

Date de convocation : 20 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 26 novembre à 9 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël		X	
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Motion de soutien au projet de centrale au sol sur la commune de Florac Trois Rivières

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical la convention de partenariat signée le 16 juillet 2024 entre le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL), la SEM SIPEnR (SEM) et le SDEE, en vue de définir le cadre et les principaux termes et conditions de la coopération entre les trois parties pour l'étude, le développement, la mise en œuvre et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie d'environ 5 ha.

Le projet se situe sur du foncier propriété du SM-ESL, partiellement utilisé jusqu'en 2003 pour le traitement et le stockage de déchets ménagers. Il fait partie de la zone d'adhésion du Parc national des Cévennes (PnC), ainsi que du périmètre du bien Unesco Causse et Cévennes.

D'un point de vue technique, et s'agissant plus particulièrement du réseau électrique environnant, le poste source Tarnon, situé sur la commune de Florac Trois Rivières, et à moins de 3 km du site, permet son futur raccordement pour l'injection de l'électricité produite.

Délibération n° : 25.06.09

Les partenaires revendentiquent un projet d'intérêt général pour le Sud Lozère, porté collectivement, conçu et développé pour être exemplaire en matière d'intégration territoriale et paysagère, et bénéficiant d'un soutien politique local fort, exprimé notamment par :

- ✓ **un courrier du 7 décembre 2023** adressé à Monsieur le Préfet de la Lozère et cosigné par Madame Flore Thérond, Maire de Florac Trois Rivières, Monsieur Henri Couderc, Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et ancien Président du PnC, et Monsieur Daniel Giovannacci, Président du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère ;
- ✓ **une délibération du 11 janvier 2024** (n°2024-002) du Conseil municipal de Florac Trois Rivières créant une zone d'accélération pour les énergies renouvelables sur les parcelles concernées.

Concernant les démarches engagées autour de l'étude et du développement de ce projet, Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical les principales étapes intervenues depuis la signature de la convention de partenariat en juillet 2024, à savoir :

- ✓ **7 août 2024** : réunion DDT (Services Urbanisme et Energie)/SM-ESL/SDEE dans les locaux de la DDT Mende, en présence de Madame la Sous-Préfète de Florac ;
- ✓ **24 septembre 2024** : lancement des études naturalistes avec le bureau Calidris ;
- ✓ **17 décembre 2024** : **Comité de projet** réuni au Siège du SM-ESL pour présenter le lancement et la méthodologie des études naturalistes ;
- ✓ **7 janvier 2025** : courrier cosigné (SM-ESL, SIPEnR et SDEE) adressé à Monsieur le Préfet pour solliciter un rendez-vous et demander l'intégration des parcelles du projet dans le futur document-cadre EnR Lozère ;
- ✓ **Printemps 2025** : travail avec l'Entente Unesco sur le cahier des charges de consultation d'un bureau d'études en charge du volet patrimoine et paysages de l'étude d'impact ;
- ✓ **6 mai 2025** : réunion et visite du site avec le Comité scientifique de l'Entente Unesco et le PnC ;
- ✓ **3 juillet 2025** : **Comité de pilotage** pour sélectionner le bureau d'études en charge du volet patrimoine et paysages de l'étude d'impact et lancement de la mission fin juillet après mise au point (bureau Inddigo) ;
- ✓ **5 septembre** : **Comité de projet** réuni au Siège du SM-ESL pour présenter l'avancement des études naturalistes, le lancement et la méthodologie des études paysages et patrimoine, et poser la problématique de la révision du PLU ;
- ✓ **15 septembre 2025** : courrier cosigné (SM-ESL, SIPEnR et SDEE) adressé à Madame Flore Thérond, Maire de Florac Trois Rivières, concernant la révision du PLU et sollicitant une modification mineure du projet de révision avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- ✓ **3 novembre 2025** : courrier cosigné (SM-ESL, SIPEnR et SDEE) adressé à Madame Flore Thérond, Maire de Florac Trois Rivières, proposant les modifications rédactionnelles mineures à apporter au projet de révision du PLU ;
- ✓ **7 novembre 2025** : contribution du SM-ESL à l'enquête publique remise en main propre au Commissaire enquêteur lors de sa permanence.

Ce rappel effectué, et compte tenu :

- ✓ de la genèse de ce projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol de taille et de puissance modérées sur la commune de Florac Trois Rivières ;
- ✓ de son caractère d'intérêt général, de son portage public, et de la volonté d'en faire un projet exemplaire en matière d'intégration territoriale et paysagère, notamment en raison de son implantation dans la zone d'adhésion du PnC ainsi que sur le territoire de l'Entente Unesco ;
- ✓ du soutien politique local clairement exprimé dès le départ, et de la nécessité de trouver, comme cela a été rappelé lors des Comités de projet successifs, un juste équilibre entre les objectifs nationaux et locaux, afin de participer au développement des énergies renouvelables et à travers elles au renforcement de notre indépendance énergétique, locale et nationale ;

- ✓ du stade de développement avancé du projet, avec plus de 50 000 € d'études déjà engagés par les partenaires (faune, flore, paysage, patrimoine et études techniques) ;
- ✓ de la volonté des partenaires de porter ces études et de développer ce projet en toute transparence et au travers d'échanges réguliers formalisés au sein du Comité de projet qui associe les représentants et services de l'Etat (Sous-Préfète ou Secrétaire Générale de la Préfecture, DDT), le PnC, l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes UNESCO, Enedis, la commune de Florac Trois Rivières et la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes ;
- ✓ de la conception du projet qui a pour objectif une non-artificialisation des sols afin de respecter notamment les exigences de la réglementation en matière de Zéro Artificialisation Nette (arrêté du 29 décembre 2023) ;
- ✓ de l'observation d'un certain nombre de divergences, entre le projet de révision du PLU de la commune de Florac Trois Rivières délibéré le 10 avril dernier et soumis à enquête publique depuis le vendredi 31 octobre et jusqu'au mardi 02 décembre inclus, et les documents préparatoires ;
- ✓ qu'en l'état, si le projet de PLU reste inchangé, une modification ultérieure sera nécessaire et qu'en zone de loi Montagne, une telle modification est toujours complexe et incertaine, et mettrait donc probablement un coup d'arrêt extrêmement regrettable à ce projet ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

RÉAFFIRME son soutien plein et entier au projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol porté par le SM-ESL, la SEM SipeenR et le SDEE, sur la commune de Florac Trois Rivières ;

APPUIE la demande présentée par le SM-ESL de modification rédactionnelle mineure à apporter au projet de PLU, tel que présenté en enquête publique, ainsi que l'ensemble des documents transmis à Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Commissaire Enquêteur désigné pour cette enquête publique, afin d'assurer la compatibilité du futur PLU révisé avec le projet de développement de cette centrale photovoltaïque au sol ;

SOUHAITE que ce soutien soit exprimé officiellement, au travers de la présente Motion, et porté à la connaissance de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, lors d'une de ses prochaines permanences, et de Monsieur le Préfet de la Lozère.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

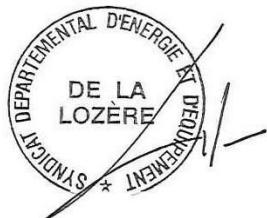
048-254800022-20251201-20250609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX